

## HISTORIQUE

La crèche parentale est une association régie par la loi de 1901 composée de parents ayant la volonté commune de permettre à leur enfant de découvrir la vie en collectivité et de contribuer à l'élaboration de celle-ci. Sa vie et sa qualité reposent sur la disponibilité, l'investissement et l'entraide des parents associés au travail de l'équipe pédagogique.

La crèche bénéficie de 35 années d'expérience et a veillé à faire évoluer son projet d'établissement afin de répondre au plus près des besoins des familles.



## LE PROJET PEDAGOGIQUE

Il est important de faire confiance à l'enfant, à son esprit d'adaptation et d'initiative et de ne pas entraver ses expérimentations spontanées. En laissant l'initiative à l'enfant, en respectant son rythme, l'objectif recherché est d'assurer une bonne maîtrise de son corps, un bien-être physique, mais aussi le goût de l'effort, la persévérance, l'envie d'y arriver seul, la confiance en soi et déjà une certaine démarche : quel moyen employer pour atteindre un but ? Le respect de ne pas intervenir mais d'être bien présent, par une attention constante, par des encouragements si besoin, et par la mesure de l'aide physique que l'on

peut apporter (ne pas faire à la place de l'enfant) favorise ses progrès. Notre premier objectif est de **favoriser l'autonomie** de l'enfant par le biais d'un climat de confiance établi au sein de son environnement de vie. Aucune activité n'est imposée et le jeu libre est considéré tout aussi important que les activités proposées. Là encore, l'adulte doit garantir la bonne continuité du jeu par sa présence sécurisante. L'expression des émotions par la parole est favorisée. Une bonne écoute et l'acceptation par l'adulte des sentiments qu'éprouve l'enfant est quelque chose d'essentiel pour une bonne socialisation.



**CRECHE  
PARENTALE**

**67, rue Maurice Ripoche  
75014 PARIS  
Tel : 01.45.43.76.82**

**[laporteentrouverte.org](http://laporteentrouverte.org)**  
[recrutement.porteentrouverte@gmail.com](mailto:recrutement.porteentrouverte@gmail.com)

## LE FONCTIONNEMENT

La crèche dispose de **16 places** et accueille des enfants âgés de **1 à 3 ans**. Elle est ouverte du lundi au vendredi de **8h30 à 18h30**. Elle est fermée entre Noël et le jour de l'an et au mois d'août..

## L'ENCADREMENT

journalier est assuré par trois à quatre professionnelles qualifiées et deux parents auxquels peuvent s'adjoindre une ou plusieurs stagiaires.

## L'EQUIPE

est composée de **six professionnelles** : Une éducatrice de jeunes enfants - responsable technique, une éducatrice de jeunes enfants - responsable technique adjointe, une auxiliaire de puériculture, une animatrice de jeunes enfants, une personne en cours de professionnalisation et un agent d'entretien. Elles prennent en charge le groupe d'enfants et veillent au bien être de chacun d'entre eux. Le rôle des professionnelles est d'organiser, conjointement avec les parents, la vie à la crèche (sorties, activités, répartition des enfants dans l'espace). Elles coordonnent les actions éducatives et guident les parents afin de répondre au plus près des besoins des enfants. Cela implique une intervention auprès des adultes pour faciliter la convivialité, les échanges, la participation de tous, mais aussi de rappeler le cadre fixé par le projet pédagogique à chaque fois que cela s'avère nécessaire.



## LES PARENTS

font partie de l'équipe éducative tout en ne se substituant aux éducatrices et à leur professionnalisme. Les parents sont invités à faire des propositions quant aux activités qu'ils souhaitent mettre en place ou développer. Chaque famille assure **une fois par semaine une garde d'une demi-journée** (4h), généralement avec un autre parent : les gardes du matin (8h30-12h30 ; 9h-13h) et de l'après-midi (14h30-fermeture) sont attribuées en fonction de la disponibilité des parents et des exigences de la structure. Lors de cette garde, les parents assurent certaines tâches matérielles et viennent en soutien à l'équipe dans l'encadrement du groupe d'enfants. Lors des vacances, les parents qui s'absentent doivent veiller à se faire remplacer.

**Toutes les trois semaines, chaque famille prépare le déjeuner (entrée et plat principal)** pour les enfants et les adultes en service. Une alimentation saine, à base de produits de saison, est privilégiée. La crèche dispose à ce titre d'un partenariat avec des fournisseurs de produits Bio (laitages, céréales, pain, fruits, biscuits) et commande directement les viandes et poissons chez des éleveurs français labellisés.

Les parents participent régulièrement aux assemblées générales et ponctuellement à des réunions thématiques ce qui favorise la cohésion du groupe et la cohérence des actions éducatives. Des temps festifs sont aussi régulièrement organisés.

## LA VIE ASSOCIATIVE

Les familles adhèrent à l'association moyennant une cotisation annuelle de 16 euros et l'acceptation du projet d'établissement. L'inscription des enfants se fait pour la période de début septembre à fin juillet. Comme dans toute association, les membres élisent **un bureau** (6 personnes) qui va les représenter et sera chargé de la mise en œuvre des décisions collectives prises lors des assemblées générales ou des réunions. Les autres parents sont affectés à **différentes commissions**, ce qui permet de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la crèche (alimentation, fêtes, hygiène, recrutement, bricolage, travaux, planning, site web, etc.)

## UN TRAVAIL D'EQUIPE

C'est le travail d'équipe associé à la présence des parents qui permet une richesse tout en maintenant une cohérence. Ainsi, la vie quotidienne est ponctuée de petits moments où chacun donne l'occasion à l'enfant d'aller vers de nouvelles découvertes. Il est important de maintenir une concertation fréquente entre les membres de l'équipe à travers des réunions. La présence de tous les adultes dans le collectif est essentielle à la bonne dynamique du groupe et c'est à la fois le respect du cadre et l'esprit de solidarité qui permettent de créer un lieu convivial et chaleureux aussi bien au niveau des enfants que des adultes.

## L'ADAPTATION

**implique l'aménagement d'un accueil progressif de l'enfant lors de son entrée dans l'espace collectif qui couvre une période d'une à deux semaines.** Concernant cette période nous prenons en considération vos impératifs tout en prenant soin d'assurer une progression douce. Lors de son adaptation, chaque enfant est accueilli de façon privilégiée par une professionnelle désignée qui devient sa référente. Celle-ci accompagne l'enfant dans son intégration du lieu et crée la relation de confiance autour de l'enfant et avec la famille. Elle est le dépositaire principal de toutes les informations importantes concernant l'enfant accueilli. Elle travaille en binôme avec une autre collègue pour permettre à l'enfant d'avoir toujours, auprès de lui, une personne reconnue et une présence rassurante en fonction des horaires de travail des professionnelles. Les parents vivront aussi une période d'adaptation à la vie de ce collectif. Dans un premier temps l'essentiel sera pour eux de se familiariser aux usages et pratiques du lieu. Pour ce faire, ils seront guidés par l'équipe et un parrainage par un ancien parent sera établi pour leur venir en soutien.

## LES RESSOURCES

sont constituées par des subventions de la CAF et de la Ville de Paris et **la participation mensuelle des parents**. Le montant de celle-ci est calculée selon un barème établi par la CAF en fonction du revenu des parents et est légèrement inférieur au tarif des crèches municipales.

